



## Bonnemain actualités



**Atelier en Volume et en Couleurs 11.03.2017**

**Ludolire « Créatures fantastiques 18.03.2017**

**Sourire de Claire remise chèque 24.03.2017**

**Atelier théâtre d'objet parents-enfants 25.03.2017**



**Zumba Party Helo Danse 02.04.2017**

**Commémoration Victoire 1945**

**40 ans Domaine des Ormes 12, 13 et 14.05.2017**

**Atelier d'écriture avec Louis HAUTEFORT 20.05.2017**



**Accueil des bébés 27.05.2017**

**Fête de la musique 9.06.2017**

**Prix des lecteurs 10.06.2017**

**Championnat Départemental de l'Avenir 25.06.2017**

## SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2017
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2017
- Les infos municipales
- Les infos des associations

Parmi les dossiers importants de ce début d'année 2017, trois vont évoluer dans les semaines ou mois à venir :

- Les travaux « d'effacement des réseaux » rue de la Maison Neuve vont commencer fin juillet.

- Le dossier « construction maison médicale » est finalisé. L'attribution des marchés de travaux a été approuvée en séance de conseil municipal du 6 juin. Douze lots ont été retenus pour un montant total de 375 365,22 € H.T. Dans l'attente d'une subvention d'État, le commencement des travaux n'est pas possible avant que la notification d'accord de cette subvention nous soit confirmée par écrit. Le début des travaux est prévu pour la mi-septembre.

- Le dossier « temps d'activités périscolaires » est remis en question par un projet de décret prévoyant le retour possible à la semaine de 4 jours. Une circulaire des services de l'Éducation Nationale précise clairement que l'organisation d'activités périscolaires ne fait pas partie des compétences obligatoires des communes. Nous avons, comme beaucoup de communes environnantes, décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire de septembre et donc d'abandonner les TAP. Dans le cadre de cette circulaire et selon les délais prescrits, nous avons procédé à diverses consultations concernant l'école publique Henri Matisse dont celles du conseil d'école qui se sont majoritairement déclarées favorables au retour à la semaine de 4 jours. Toutefois, la décision finale dépend à la fois de la réponse du directeur départemental des services de l'Éducation nationale (DASEN) seul décisionnaire mais aussi de la parution au journal officiel du décret permettant ce retour. Il conviendra également que le conseil municipal entérine cette décision.

Le choix qui a été fait tient compte en priorité de l'intérêt de l'enfant mais aussi de l'impact financier non négligeable des TAP sur le budget communal, charge de plus en plus lourde en raison du désengagement financier de l'État dans ce domaine.



A toutes et tous, je vous souhaite de profiter de cet été pour prendre « quelque repos » mérité et indispensable.

Le Maire  
Marcel PIOT

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Jean-Paul MURIE, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER, Olivier MILLION et Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Florence DAVID, Sonia ROBERT qui a donné pouvoir Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER.

Secrétaire de séance : Florence DAVID

## APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessous :

ACCA : 324 €	APEL : 3 155 €
Amis école publique : 2 092,50 €	Football Club : 1 285 €
Club Bon 'Accueil : 182 €	OGEC : 4 970 €
Club gymnastique : 245 €	Comité d'Animation : 220 €
Stock Cars Club : 392 €	Tennis Table : 280 €
Comice agricole : 1 063 €	Eaux et Rivières : 16 €
Prévention routière : 31 €	J2N : 80 €
RASED : 130,20 €	OSBR : 1 045,80 €
Voyages scolaires : 34 € par élève (sur présentation justificatif)	

## BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et par 12 voix pour et 3 abstentions [Nathalie TESSIER, Olivier MILLION, Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER)], la section d'investissement du Budget Primitif 2017 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 005 000 €**

Section d'investissement : **843 367 €**

Les principaux projets d'investissement pour l'année 2017 sont la construction d'une maison médicale et les effacements de réseaux rue de la Maison Neuve et rue du Rocher Cordier.

## BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **63 879 €** pour la section d'exploitation et à **124 136 €** pour la section d'investissement.

## INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE

En raison d'une modification de l'indice de référence, le Conseil Municipal décide de retenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique pour base de calcul des indemnités de fonction des élus. Ce nouveau mode de calcul ne modifie en rien les indemnités des élus telles qu'elles avaient été présentées en début de mandature.

## ECOLE HENRI MATISSE : AVIS SUR LE RETRAIT CONDITIONNEL D'UN EMPLOI ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'inspection académique a soumis pour avis au Comité Technique Spécial Départemental, la mesure suivante pour la rentrée 2017 :

- le retrait conditionnel d'un emploi à l'école Henri Matisse, Cette mesure va entraîner une fermeture de classe en élémentaire, classe qui a été seulement ouverte à la rentrée précédente. Monsieur le Maire précise que cette fermeture de classe est conditionnelle et ne sera confirmée qu'en septembre 2017, après vérification des effectifs de la rentrée. Elle peut ne pas se réaliser. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable unanime à cette fermeture.

## RESULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/02 AU 13/03/2017 RELATIVE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL A MONTSERVIN

Monsieur Laurent CITRÉ sort de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des conclusions du commissaire enquêteur et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'aliénation du délaissé cadastré D 1682 au prix de 200.50 € au GAEC Montservin.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ainsi que le remboursement d'une partie des honoraires du commissaire

enquêteur et des frais de publication, soit un montant de 365.63 €. Suite à ce vote, Monsieur Laurent CITRÉ réintègre la salle des séances.

## **RESULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/02 AU 13/03/2017 RELATIVE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU HUCRET ET L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA ROUVRAIS**

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des conclusions du commissaire enquêteur, décide l'élargissement de la voie communale n° 30 sur une superficie de 121 m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer les actes suivants :

- Au lieu-dit « le Hucret », la commune cède le délaissé de chemin cadastré A 2237 au prix de 306 € à Monsieur Patrice DELAMAIRE.

- Au lieu-dit « La Rouvrais », la commune acquiert la parcelle A 2236 au prix de 30.25 € à Monsieur Patrice DELAMAIRE.

Monsieur Patrice DELAMAIRE remboursera une partie des honoraires du commissaire enquêteur et des frais de publication ainsi que la moitié des frais de géomètres, soit un montant total de 836.87 Euros.

Les frais de notaire seront également partagés de moitié entre la commune et Monsieur Patrice DELAMAIRE.

## **CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Hélène DURÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Le Maire est le responsable des archives de la commune, civilement et pénalement. Il doit les conserver. Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes.

Le coût de l'opération est évalué à 3 500 € comprenant la prestation d'un archiviste et l'achat des articles de conservation. La durée de la mission est estimée à 1 mois et pourrait être envisagée à partir de septembre 2017. Mme Marie-Hélène DURÉ précise qu'un tel classement n'avait pas été réalisé depuis une trentaine d'années.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le classement complémentaire des archives communales.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Marie-Hélène DURÉ informe le Conseil Municipal qu'un plan-guide officiel 2017 de la commune de Bonnemain a été édité par la société INFOCOM. Entièrement financé par la publicité, ce plan-guide coûte donc 0 € pour la commune. Se trouvent à l'intérieur de ce document le plan général de Bonnemain avec la liste des lieux-dits, le tracé des chemins de randonnée ainsi que le plan du bourg avec le nom des rues, des renseignements pratiques et un peu d'histoire sur la commune.

## **EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017**

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ et Philippe DOUARD.

Présent jusqu'à la délibération « construction d'une maison médicale » : Loïc LEBRET

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Absent : Olivier MILLION

Secrétaire de séance : Philippe DOUARD

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, et par solidarité avec nos amis

anglais, une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Manchester et de Londres.

## **APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2017 du 22 mai 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Charles LACOURT d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 38 rue de la Maison Neuve, appartenant à Monsieur Eric BIHEUC et Madame Adrienne CARRE.

- Décision n° 02/2017 du 24 mai 2017 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Philippe DEGANO d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 35 rue de la Maison Neuve, appartenant à la SCI IMMODIAM.

## **CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation et rappelle que les travaux étaient estimés par le maître d'œuvre à 341 062 € HT.

Suite à cette présentation, Monsieur Loïc LEBRET précise sa position sur ce projet. Il regrette l'incertitude sur l'arrivée de médecins et le coût élevé du projet : plus de 550 000 € avec le terrain et les honoraires diverses. Le seul financement avéré est de 20 000 €, le reste étant à charge des contribuables.

Monsieur le Maire lui répond que ce projet est la seule façon de conserver une offre de santé sur la commune ainsi que le commerce de la pharmacie. Il s'agit de penser à l'avenir de la commune et de préparer le futur. Il ajoute que le coût de ce projet est moindre par rapport au coût des travaux d'aménagement du bourg. De plus, le service apporté aux habitants par l'aménagement du bourg est très faible comparé à celui apporté par la maison médicale. Il précise, en outre, qu'un prêt de 500 000 € reste à courir jusqu'en 2028 pour ces travaux de la place de l'Eglise. Le projet de maison médicale est un choix partagé et assumé par son équipe.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2017, le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)) d'attribuer les marchés de construction d'une maison médicale aux entreprises attributaires désignées ci-dessus :



LOT1 -TERRASSEMENTS/VRD/ESPACESVERTS/CLOTURES BLAIRE ET HUBERT (35270)	40 634.50 €
LOT 2- GROS OEUVRE CBO (35200)	40 411.34 €
LOT 3- OSSATURE CHARPENTE et BARDAGE BOIS DARRAS (35133)	45 104.10 €
LOT 4- COUVERTURE ARDOISE CORBEL (35560)	12 561.93 €
LOT 5- ETANCHEITE EITA (22690)	9 919.64 €
LOT 6- MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE SPPM (56380)	45 900.00 €
LOT 7- MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE SECHE SPPM (56380)	74 393.00 €
LOT 8- PLAFONDS SUSPENDUS BREL (35133)	6 100.91 €
LOT 9- PEINTURE EMERAUDE PEINTURE (35400)	11 618.47 €
LOT 10- SOLS SOUPLES / FAIENCE MARIOTTE (35530)	14 456.30 €
LOT 11- ELECTRICITE COBAC (35270)	32 989.54 €
LOT 12- PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION COBAC (35270)	41 275.49 €
Montant total marché HT	375 365.22 €
TVA 20 %	75 073.04 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>450 438.26 €</b>

Et sollicite des subventions au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 20 000 € et au titre du Contrat de Ruralité.

**Toutes les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :**

#### **ACCUEIL LOISIRS ET TAP : CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC L'UFCV**

Dans le cadre du partenariat, la commune de Bonnemain s'engage à verser une participation annuelle à l'UFCV qui s'élève pour 2017 à :

→Part TPE (temps péri-éducatifs) : 37 854 €

→Part ALSH (accueil loisirs) : 26 997 €

Total : 64 851 €

Le Municipal valide la convention de partenariat avec l'UFCV.

#### **RENOVATION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrain de football est aux normes et possède un éclairage. Cependant les vestiaires sont vétustes.

Philippe DOUARD, conseiller municipal, présente ensuite le projet de rénovation, validé par la commission bâtiment du 25 février 2017. Actuellement, les vestiaires sont en parpaings, couvert en tôle et sans isolation. Le projet consiste à des travaux de réfection de la toiture, de l'électricité, d'isolation, de peinture, de remise en état des douches et sanitaires. Il précise que l'ossature du bâtiment reste à l'identique.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune accompagnés de bénévoles (élus et membres du FCMLB).

Le Conseil Municipal accepte ces travaux de rénovation et autorise le paiement des factures de matériaux à hauteur de 15 000 € TTC maximum.

#### **AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER ACCES JARDIN DU PRESBYTERE PAR LA RUE DE LA MARRE BOUTIER**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager le chemin piétonnier qui relie la rue de la Marre Boutier au jardin du presbytère. Ce chemin est beaucoup utilisé par les enfants pour se rendre à la garderie ou à la cantine. Ils évitent ainsi le passage moins sécurisé à l'angle de la rue Bertrand du Guesclin et la place de l'Eglise. Le projet consiste à la pose de bordures et à la mise en

œuvre d'un enrobé.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux estimés à 4 014 € TTC par le service voirie de la Communauté de Communes.

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CLÔTURE DES LAGUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la clôture des lagunes n'est plus aux normes actuelles et est en très mauvais état. Elles doivent être clôturées à l'aide d'une enceinte d'au moins 2 m de hauteur. Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de refaire la clôture le long de la voie communale n° 58 sur 110 mètres ainsi qu'au fond du terrain sur une longueur de 100 mètres. Monsieur le Maire précise que les autres côtés sont plus difficiles d'accès (végétation importante, fossés).

Le Conseil Municipal adopte ce projet et autorise Monsieur le Maire à retenir une entreprise pour effectuer ces travaux.

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RACCORDEMENT AU RESEAU DU COMPLEXE SPORTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments du complexe sportif (salle et vestiaires de football) ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Ces équipements bénéficient d'un assainissement autonome qui n'est plus aux normes.

Le Conseil Municipal accepte le devis élaboré par STGS, déléguataire, d'un montant de 17 941.20 € TTC. Il consiste à la pose d'une canalisation sur 240 mètres côté gauche de la rue de Frémisson vers la Poterie et le raccordement au réseau. Une pompe de relevage sera également installée.

#### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

- Augmentation de 2 % de la valeur du repas. Le repas enfant passera de 3.33 € à **3.40 €** et le repas adulte passera de 4.80 € à **4.90 €**.

- Augmentation de 2 % du tarif garderie : **0.56 €** la ½ heure, et **0.28 €** la ½ heure à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et maintien du tarif de **20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45.

- Augmentation du tarif goûter commun à tous les enfants pour la 1<sup>ère</sup> demi-heure de garderie du soir : **0.40 €**

- Augmentation de la tarification des temps d'activités périscolaires sous la forme d'un forfait trimestriel par enfant :

- enfant domicilié à Bonnemain : **15.30 €** par trimestre scolaire

- Enfant domicilié hors commune : **18.90 €** par trimestre scolaire

**Gratuité** à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, de deux emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au service technique de la commune afin de permettre l'avancement de grade des deux agents concernés.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 septembre 2015 qui a autorisé le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour faire fonction d'agent d'entretien au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ce contrat était conclu pour une durée maximum de 2 ans, Monsieur le Maire propose donc de créer un poste permanent en remplacement du poste de contractuel.

Le Conseil Municipal accepte la pérennisation de cet emploi en créant un poste d'adjoint technique à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Compte tenu de la fin d'un contrat aidé et de l'incertitude sur la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour une durée d'un an, à compter du 21 septembre 2017.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2017 PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2017, d'un montant de 2 106.13 €.

## BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative pour ces budgets afin de modifier certains comptes de fonctionnement et d'investissement.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour du Directeur des services de l'Education Nationale au sujet de la modification des horaires des écoles publiques à la rentrée 2017/2018 et du retour possible à la semaine de quatre jours. Monsieur le Maire présente l'échéancier arrêté pour le Département d'Ille et Vilaine.

## LES INFOS MUNICIPALES

### Secrétariat de mairie : horaires d'été

Fermeture le samedi matin à partir du 8 juillet 2017.  
Du 17 juillet au 25 août 2017, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.  
Reprise des horaires habituels le lundi 28 août 2017.  
Fermeture exceptionnelle le lundi 14 août 2017.

Tél : 02 99 73 46 39 ou [mairie@bonnemain.fr](mailto:mairie@bonnemain.fr)

### Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains



Pendant les vacances d'été, la bibliothèque sera fermée le samedi 15 juillet. Les 3 semaines suivantes, elle sera ouverte les samedis 22 et 29 juillet et le samedi 5 août.  
Le reste du mois d'août, la bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels. (mais fermée le jeudi).

### Ludolire : mercredi 12 juillet 2017 de 10h30 à 12h sur le thème "Poissons, coquillages et crustacés"

C'est un moment de lectures et de jeux en partenariat avec la ludothèque « Au Bois des Ludes ». Cette animation est gratuite, elle est financée par la communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

### Agence Postale Communale

Fermeture le samedi 15 juillet. Fermeture pour congés d'été du 1er au 16 août 2017 inclus.  
Pour toutes démarches, s'adresser au bureau de Poste de Combourg  
*Rappel horaires de l'agence postale :*  
Mardi, jeudi et vendredi matin : 9h – 11h45  
Mercredi après-midi : 14 – 16h45  
Samedi matin : 9h – 11h30  
Tél : 02 99 73 40 10

## Espace Loisirs Itinérants

**Du 3 au 7 juillet et du 24 au 28 juillet 2017**, retrouvez des activités de loisirs au complexe sportif de Bonnemain pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans, de 10 h à 18 h15.

Au programme, activités sportives traditionnelles (baseball, roller, basket, hockey...), activités sportives originales (choukball, kinball, ultimate, indiaka...), activités culturelles et artistiques (théâtre, grands jeux...) activités festives (soirée, grillades...).

Les places étant limitées, les inscriptions se font à la mairie. Tarif : 35.85 € la semaine avant réduction CAF (bons vacances acceptés). Renseignements et inscriptions en mairie au 02.99.73.46.39

## Accueil Loisirs de Bonnemain été 2017 « Du vent sur les îles »



L'accueil de loisirs UFCV sera ouvert du **lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2017 et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre 2017 de 7h30 à 18h30.**

Vous le savez, le breton est voyageur... Ho hisse et ho, bordez la grande voile matelots et cap vers les îles ! Embarquez sur un thonier de Groix et partez pour un tour du monde inoubliable !

2 séjours ouverts à tous les enfants sont également proposés :

- Pour les 6-8 ans : camping à la ferme à Chauvigné **du 10 au 13 juillet 2017**

- Pour les 8-12 ans : **du 24 au 28 juillet 2017** : « les pieds dans l'eau » à Plurien (22)

Pensez à inscrire vos enfants dès à présent. Pour tous renseignements, contacter **Nathalie LE MORVAN**, au **06.28.75.43.79**. ou par mail : [nathalie.lemorvan@ufcv.fr](mailto:nathalie.lemorvan@ufcv.fr)

## Canicule : adoptez les bons réflexes

Il est rappelé qu'en période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- \* En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- \* Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- \* Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- \* Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- \* Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- \* Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- \* Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement.
- \* Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- \* Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- \* Limitez vos activités physiques.

**LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »**  
**0800 06 66 66**  
Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

## Transports gratuits vers Combourg cet été

Cet été, je prends les navettes estivales vers Combourg pour aller à la piscine, au cinéma, à la gare, me promener...

Du lundi 10 juillet au vendredi 1er septembre, la Communauté de communes vous propose des navettes gratuites en direction de Combourg. Elles desserviront le boulevard du Mail (cinéma), la rue de la Libération, la piscine ainsi que la gare.

Pour solliciter la navette il vous suffit d'effectuer votre réservation auprès de la Communauté de communes.

Contact : 02 99 45 23 45, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

Les réservations s'effectuent la veille du départ jusqu'à 17h du lundi au jeudi, et jusqu'à 16h le vendredi pour le lundi.

Retrouvez les arrêts et horaires sur [www.bretagneromantique.fr](http://www.bretagneromantique.fr) (vivez/transport) ou à la mairie

## LES INFOS DES ASSOCIATIONS

### Comité d'animation

Samedi 8 juillet : Randonnée contée

Contes à l'orée du bois. Des souliers lacés, des mots entremêlés, cric-crac, les contes se réveillent sous les bruissements de pas et des notes de musique.

Les histoires se découvrent, mot à mot, sur les sentiers oubliés. Au détour d'une balade, laissez-vous surprendre par les légendes chuchotées. Le crieur de nuit se réveille, Dahud fait claquer sa queue de sirène, les lavandières errent hors des fontaines, les korrigans bondissent sur la plaine.

Tendez l'oreille : le vent murmure, le bois s'agite. La terre elle-même chante les légendes d'antan.

Départ à 19h 45 de la place de l'Eglise à Bonnemain

A partir de 5 ans. Pot de l'amitié à la fin de la balade.

Tarif : 2 € à partir de 10 ans

Dimanche 24 septembre : Classes "7"

Nous invitons toutes les personnes des classes « 7 » à cette journée. N'hésitez pas à nous faire connaître les anciens habitants de Bonnemain qui souhaitent être présents. Contact : 02 99 73 74 87.

Tous les 1er samedi de chaque mois : randonnée pédestre 4 ou 9 kms. Départ à 9h30 rue d'Armorique (parking face au cimetière). Pot de l'amitié au retour. Participation 1 €.

### Club du Bon'Accueil

Mercredi 12 juillet : journée grillades réservée aux adhérents.

### Helo Danse

**Nouveau à Bonnemain en juillet et août, zumba et renfo**

Jeudis 6,13 et 20 juillet – 24 et 31 août – 7 septembre

1 cours au choix : 6 €

2 cours à suivre zumba + renfo : 10 €

Pass 3 cours : 15 €

Pass 6 cours : 26 €

Pass illimité tout l'été : 50 €

Infos et réservations Helo Danse : 0764094166

[asso@helodanse.com](mailto:asso@helodanse.com)

## Rotary Club Combourg-Dol de Bretagne

Dimanche 20 août 2017 : 15<sup>ème</sup> Semi-Marathon Dol de Bretagne – Combourg

Le semi-marathon Dol-de-Bretagne - Combourg est organisé par le Rotary club de Combourg - Dol-de-Bretagne avec le concours des Clubs d'Athlétisme des deux villes.

Le parcours porte la distance officielle de 21,100 km. Il emprunte des routes de faible circulation en traversant deux bourgs : Bagger-Morvan et Bonnemain.

Le départ d'échauffement de la course se fera place Chateaubriand à Dol-de-Bretagne à 9 H 10

Renseignements par téléphone **06 09 38 75 62**

Inscription certificats médicaux et règlement (11€) avant le 19 août 2017 à :

**Michel Porée** – 7 bd du Mail - 35270 Combourg



### Stock cars :

Samedi 9 septembre à 19 h et dimanche 10 septembre 2017 à 13h30 : 30<sup>ème</sup> édition sur le terrain habituel route de Meillac.

Pour fêter les 30 ans de spectacle, une nouvelle piste, des nouveaux gradins plus fonctionnels, pour que le public soit au plus près de la course et du spectacle.

Le samedi, début des courses à 16 heures 30 jusqu'à minuit

Reprise des courses le dimanche vers 11h30

Finish vers 19 heures

Grand Prix Anniversaire qui va réunir les meilleurs pilotes du Grand Ouest. Feu d'artifice le samedi soir.

Petite restauration sur place

Tarif entrée la journée : 9 €

Entrée pour les deux jours : 15 €

Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus



### Bonnemain Demain

Dimanche 27 août : Rallye vélo. Venez découvrir, seul(e), en famille ou entre amis, Bonnemain et ses alentours à travers un jeu de piste amusant et ludique !

Inscription 4 € sur la place de l'Église de 9h30 à 10h30.

Prévoir un pique-nique

A partir de 18h, remise des lots et des coupes suivie d'un pot de l'amitié.



### IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.bonnemain.fr](http://www.bonnemain.fr)

Vous pouvez également contacter l'office de tourisme Bretagne Romantique situé 9 bis, rue Notre-Dame à Combourg ou consulter leur site internet [tourisme.bretagneromantique.fr](http://tourisme.bretagneromantique.fr) pour découvrir notre région.